



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Extension de l'élevage de volailles de SCEA L'ENVOL sur le site  
l'Épaul situé à Treize-Septiers

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-DCL-Benv-463 du 25 avril 2022 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par SCEA L'ENVOL, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles, situé sur le site l'Épaul, sur la commune de Treize-Septiers, est soumise à enquête publique dans ladite commune, pendant 30 jours consécutifs, **du mardi 7 juin 2022 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 6 juillet 2022 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête).**

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une note de présentation non technique du projet, le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis tacite de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Treize-Septiers, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Marc BEAUSSANT, cadre supérieur d'un groupe industriel en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Treize-Septiers, 16 rue de la Roche Saint-André (85600), de la manière suivante :

- mardi 7 juin 2022 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 6 juillet 2022 de 16h00 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Treize-Septiers, 16 rue de la Roche Saint-André (85600) ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [enquetepublique.vendee1@orange.fr](mailto:enquetepublique.vendee1@orange.fr) (en précisant en objet : Enquête publique SCEA L'ENVOL).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée ([www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) – rubrique publications – commune de Treize-Septiers).

La note de présentation non technique du projet, le descriptif du projet, le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis tacite favorable de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du mardi 7 juin au mercredi 6 juillet 2022** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de Madame Florence PAYRAUDEAU conseillère environnement à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, [florence.payraudeau@pl.chambagri.fr](mailto:florence.payraudeau@pl.chambagri.fr)

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Treize-Septiers ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.